

[WIN] - [PAY] L'indemnité complémentaire pour maladie (Contrats Privés)

En cas d'arrêt maladie pour maladie professionnelle ou non professionnelle, un agent sous contrat de droit privé bénéficie :

- D'une indemnisation de la sécurité sociale (IJSS) versées directement par la sécurité sociale ou par l'employeur en cas de subrogation ;
- D'un complément de salaire par l'employeur.

Cette indemnité complémentaire pour maladie est versée par l'employeur avec un délai de carence de 7 jours calendaires. Elle sert à maintenir un salaire équivalent à 90% d'un salaire habituel pendant 30 jours puis 2/3 pour les 30 jours suivants. La mise en place de cette indemnisation et sa durée dépendent de l'ancienneté du salarié.

Pour plus d'informations, consulter la [documentation officielle](#).

L'indemnité complémentaire pour maladie concerne les contrats privés y compris les agents en contrat aidé.

Son calcul se fait automatiquement lors de l'ajout de la ligne 3051 « INDEMN. COMPL. POUR MALADIE » via l'écran de modification des bulletins (Menu « Travail » → « Modification »).

- Paie avec subrogation :

L'agent est en arrêt du 3 mai au 15 juin

décompte des IJ

Date	Nature des prestations	Quantité	Prix unitaire	Montant remboursé
Matricule : 1670667180023 - Bénéficiaire : [REDACTED]				
03/05/2021 au 05/05/2021	CARENCE	3	0,00	0,00
06/05/2021 au 17/05/2021	I.J. NORMALES	12	21,93	263,16
06/05/2021	CONTRIB. REMBOURSEMENT DETTE SOCIALE	0	0,00	-1,32
06/05/2021	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE	0	0,00	-16,32
18/05/2021 au 03/06/2021	I.J. NORMALES	17	21,93	372,81
18/05/2021	CONTRIB. REMBOURSEMENT DETTE SOCIALE	0	0,00	-1,87
18/05/2021	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE	0	0,00	-23,12
04/06/2021 au 15/06/2021	I.J. NORMALES	12	21,93	263,16
04/06/2021	CONTRIB. REMBOURSEMENT DETTE SOCIALE	0	0,00	-1,32
04/06/2021	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE	0	0,00	-16,32
				Total : 838,86

La sécu applique 3 jours de carence

L'indemnité complémentaire de maladie se déclenche après 7 jours de carence

Les 30 jours à 90% c'est à partir du moment où l'ICM se déclenche, donc après 7 jours

44 jours du 03/05 au 15/06

les 3 premiers jours il reçoit rien

pendant 4 jours il reçoit les IJ

pendant 30 jours il va recevoir 90% de son salaire

Brut habituel = 44.42 Euros / Brut IJ = 21.93. / 90% du Brut = 39.98 / Montant Indemn compl = 39.98-21.93 = 18.05
18.05 * 37 = 667.85

- Paie sans subrogation :

Notice en cours de rédaction